

Nadine Morano soutient la crèche du dimanche

24-07-2008

Le jour même où le Parisien révèle l'histoire de la crèche de Chanteloup-les-Vignes, le même journal publie la réaction - rapide - de Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la famille, qui s'était récemment signalée à l'opinion publique pour avoir déclaré être volontaire pour porter l'enfant de sa fille, en cas de stérilité de cette dernière.

Soutenir publiquement cette crèche n'est pas anodin de la part de la Secrétaire d'Etat : préconiser l'ouverture des crèches, puis des écoles, c'est préparer le travail du dimanche pour tous les salariés.

De plus, cette crèche est implantée en zone urbaine sensible : les parents salariés de ces aires urbaines sont majoritairement exposés aux horaires décalés, au travail le dimanche et aux temps de trajets importants. Autant de facteurs qui rendent presque impératif l'accès à une crèche pour leur permettre d'accéder à l'emploi : la secrétaire d'Etat joue sur du velours, en ces temps de politique émotionnelle. Le choix de cette crèche est-il vraiment dû au hasard, ou a une stratégie de communication réfléchie et concertée ?!

dimanche 20 juillet 2008, 19h09 | leparisien.fr

Après les menaces de fermeture de la crèche "Baby-Loup", Nadine Morano monte au créneau pour soutenir la structure associative.

La secrétaire d'Etat chargée de la famille Nadine Morano a demandé au préfet des Yvelines «d'accorder une dérogation à l'ouverture le dimanche» de la crèche Baby-Loup, récemment rappelée à l'ordre par l'Inspection du travail.

Selon le journal Le Parisien, cette structure associative, qui accueille sept jours sur sept des enfants issus du quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), a reçu au mois d'avril une visite de l'Inspection du travail qui lui a reproché d'ouvrir ses portes le dimanche sans autorisation et de faire travailler ses employés jusqu'à quatorze heures d'affilée.

Dans un communiqué, la secrétaire d'Etat chargée de la Famille, Nadine Morano, demande au préfet «d'accorder une dérogation à l'ouverture le dimanche de la crèche».

```
sas_pageid='2358/16836'; // Page : manchettepub/leparisien.com/articles_vivremieux
sas_formatid=1278; // Format : rectangle 300x250
sas_target=""; // Targeting
SmartAdServer(sas_pageid,sas_formatid,sas_target);
```

Il ne s'agit selon elle que d'appliquer les termes de l'article L3132-20 du code du travail, selon lequel cela est possible «lorsqu'il est établi que le repos simultané le dimanche de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement.»

La préfecture des Yvelines a expliqué qu'il fallait «que cette association demande une dérogation pour pouvoir travailler les dimanches, et ainsi se mettre en conformité avec la loi».

Nadine Morano «recevra dans la semaine les responsables de la crèche Baby-Loup et les élus, afin d'évaluer avec eux les besoins en mode de garde de Chanteloup-les-Vignes».

Au passage, la secrétaire d'Etat déplore «l'excessivité de la réglementation en vigueur en France, alors que nombre de

pays européens ont d'ores et déjà allégé les contraintes d'encadrement». Elle rappelle la création prévue de «350.000 offres de garde supplémentaires d'ici 2012».

Social - 21/07/2008

Ile-de-France. Nadine Morano soutient l'ouverture le dimanche de la crèche Baby-Loup

La secrétaire d'Etat chargée de la famille Nadine Morano a demandé au préfet des Yvelines "d'accorder une dérogation à l'ouverture le dimanche" de la crèche Baby-Loup, récemment rappelée à l'ordre par l'Inspection du travail, selon un communiqué publié le 20 juillet.

Selon le journal Le Parisien du 20 juillet, cette structure associative, qui accueille sept jours sur sept des enfants issus du quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), a reçu au mois d'avril une visite de l'Inspection du travail qui lui a reproché d'ouvrir ses portes le dimanche sans autorisation et de faire travailler ses employés jusqu'à quatorze heures d'affilée.

Il ne s'agit, selon Nadine Morano, que d'appliquer les termes de l'article L3132-20 du code du travail, selon lequel cela est possible "lorsqu'il est établi que le repos simultané le dimanche de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de l'établissement."

La préfecture des Yvelines a expliqué qu'il fallait "que cette association, qui tient un rôle social puisqu'elle accueille 24h/24 et sept jours sur sept les enfants, notamment des mères célibataires, demande une dérogation pour pouvoir travailler les dimanches, et ainsi se mettre en conformité avec la loi". "L'étude du dossier sera bien évidemment lue attentivement et de manière positive. Encore faut-il qu'il y ait eu une demande de dérogation pour qu'on puisse l'accorder !", a-t-on ajouté.

En avril, la directrice de l'établissement avait argué face à l'Inspection du travail être adhérente de la Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privées à but non lucratif et avoir signé une convention collective pour pouvoir travailler les dimanches, jour où elle accueille en général environ 13 enfants.

Nadine Morano "recevra dans la semaine les responsables de la crèche Baby-Loup et les élus, afin d'évaluer avec eux les besoins en mode de garde de Chanteloup-les-Vignes", précise son communiqué. Au passage, la secrétaire d'Etat déplore "l'excessivité de la réglementation en vigueur en France, alors que nombre de pays européens ont d'ores et déjà allégé les contraintes d'encadrement". Elle rappelle la création prévue de "350.000 offres de garde supplémentaires d'ici 2012".